



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2375**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6°

objet : Travaux de dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny -
Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Bernard

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2375**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6°

objet : **Travaux de dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Afin de répondre à la nécessité de désensabler les bateaux de la rive droite à Lyon 3° et 6°, il est nécessaire de draguer, de transporter, d'évacuer les limons et d'assurer les suivis bathymétriques de cette partie du fleuve.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1903 du 3 octobre 2017, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny.

Ce marché subséquent, conclu sur la base d'un accord-cadre notifié le 3 août 2015 sous le numéro 2015-274, a pour objet le dragage des berges du Rhône. À cet effet, les titulaires de l'accord-cadre ont été remis en concurrence par lettre de consultation du 4 juillet 2017. Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics d'une durée ferme de 12 mois à compter de la date de sa notification. Conformément aux critères d'attribution prévus dans la lettre de la consultation, l'acheteur, par décision du 11 septembre 2017, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2017-547 le 25 octobre 2017 au groupement MAIA Fondation / Bathys / MAIA Sonnier pour un montant maximum de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC.

Les crues importantes de janvier 2018 induisent des prestations supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant n° 1.

Le volume de sédiments à draguer a augmenté par rapport à l'estimation initiale. En effet, il est nécessaire d'extraire 100 m³ de sédiments supplémentaires.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 590,04 € HT, soit 3 108,05 € TTC porterait le montant total maximum du marché à 282 590,04 € HT, soit 339 108,05 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,92 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2017-547 conclu avec le groupement MAIA Fondations / Bathys / MAIA Sonnier pour les travaux relatifs dragage des berges du Rhône entre le pont Lafayette et de Lattre de Tassigny.

Cet avenant d'un montant de 2 590,04 €HT, soit 3 108,05 €TTC porte le montant total du marché à 282 590,04 €HT, soit 339 108,05 €TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 339 108,05 €TTC maximum, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P13Q2290.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 615232 - fonction 853, pour un montant de 3 108,05 €TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.